

# Citoyens et agriculteurs, ENSEMBLE, disent NON au Projet éolien Saint-Cyprien

Présenté dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique du  
projet éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville du Bureau  
de l'audience publique sur l'environnement, le BAPE

Par Patricia Dorantes Brassard

*Imms Patricia  
Dorantes Brassard  
Napierville JOJ-140  
5 juin 2015*

# Table des matières

---

Table des matières	p.2
Liste des tableaux	p.5
Liste des figures	p.6
Note	p.7
1. Introduction	p.8
2. Les citoyens et les agriculteurs ENSEMBLE à la défense de l'agriculture (valeurs)	p.9
3. 138 pancartes pour dire NON au projet éolien Saint-Cyprien	p.10-58
3.1 Présentation des données	p.10
3.2 Saint-Cyprien-de-Napierville	p.11
3.3 Lacolle	p.34
3.4 Saint-Bernanrd –de-Lacolle	p.43
3.5 Total	p.57
4. Analyse statistique	p.59-80
4.1 Introduction	p.59
4.2 Méthodologie	p.60

---

	4.3 Les projets éoliens au Québec	p.62
	4.4 Projets éoliens soumis au processus du BAPE depuis mars 2010	p.69
	4.5 Projets éoliens en Montérégie	p.71
	4.6 Projets éoliens dans notre secteur	p.74
	4.7 Projet éolien Saint-Cyprien	p.77
	4.8 Conclusion	p.78-80
5.	Le projet éolien Saint-Cyprien, un projet qui ne semble pas durable	p.81-84
	5.1 Principes b « Équité et solidarité sociale » et c « Protection de l'environnement »	p.81
	5.2 Principe d « Efficacité économique »	p.81
	5.3 Principe e « Participation et engagement »	p.82
	5.4 Principe K « Protection du patrimoine culturel »	p.83
	5.5 Un projet qui n'est pas durable à Saint-Cyprien-de-Napierville	p.84

6.	Solutions envisageables et acceptables	p.85-90
	6.1 Dialogue entre Énergies Durables Kahnawà:ke et le Gouvernement du Québec	p.85
	6.2 Des solutions possibles	p.87
	6.2.1 Dans les régions administratives les plus accueillantes aux projets éoliens du Québec	p.87
	6.2.2 Autres régions administratives possibles	p.87
	6.2.3 L'implantation sur les terres publiques	p.88
	6.2.4 Association du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke avec une autre communauté autochtone du Québec	p.90
	6.2.5 Un autre territoire de la nation Mohawk à l'extérieur de la Montérégie	p.90
7.	Conclusion	p.91
8.	Lexique	p.95
9.	Références bibliographiques	p.96-98

# Liste des tableaux

Tableau 1.	Quantité de projets éoliens prévue pour chacune des 17 régions administratives du Québec entre 1999 et janvier 2015	p.63
Tableau 2.	Puissance installée ou prévue (MW) totale et quantité d'éoliennes totale installée ou prévue pour chacune des 17 régions administratives du Québec entre 1999 et janvier 2015	p.65
Tableau 3.	Comparaison du nombre de mémoires et présentation verbale reçus par le BAPE relatif aux projets éoliens depuis mars 2010 en regard du nombre d'éoliennes et du nombre de municipalités d'accueil	p.69
Tableau 4.	Total de la quantité d'éoliennes prévues, du nombre de municipalités d'accueil et de la quantité de mémoires, présentations verbales ou d'avis d'intention reçus par le BAPE pour l'ensemble des projets éoliens prévus en Montérégie en date du 5 juin 2015	p.71
Tableau 5.	Comparaison du nombre d'éoliennes prévues, du nombre de municipalités d'accueil et du nombre de mémoires, présentation verbale ou avis d'intention reçue par le BAPE pour les projets limitrophes de Saint-Valentin et de Saint-Cyprien face aux autres projets éoliens en Montérégie	p.74

# Liste des figures

Figure 1.	Comparaison du taux de projets éoliens au Québec soumis au processus d'enquêtes, d'audiences publiques et de médiations comparativement aux autres	p.62
Figure 2.	Proportion du nombre de projets éoliens soumis et non soumis à une enquête et, une audience publique ou une médiation, pour chacune des huit régions administratives du Québec où il a été question d'implanter un projet éolien entre 1999 et janvier 2015	p.67
Figure 3.	Comparaison de la quantité de mémoires, présentations verbales ou d'avis d'intention qui ont été reçus par le BAPE pour l'ensemble des projets proposés en Montérégie, en date du 5 juin 2015 du projet éolien Rivière-du-Moulin et du projet éolien du Massif du Sud	p.72
Figure 4.	Comparaison du taux de participation au BAPE en Montérégie des projets limitrophes de Saint-Valentin et de Saint-Cyprien avec les autres projets éoliens en Montérégie	p.75
Figure 5.	Comparaison du nombre de mémoires et de présentation verbale reçus par le BAPE pour les travaux de l'échangeur Turcot au nombre d'avis d'intention de dépôt de mémoire ou de présentation verbale reçus par le BAPE pour le projet éolien Saint-Cyprien	p.77

# Note

Prenez note que les termes suivants, souvent utilisés dans le document, sont défini à la section 9. du présent document :

- [Projet éolien prévu](#)
- [Processus du BAPE](#)
- [Notre secteur](#)
- [Terre en culture](#)
- [Terre agricole](#)

# 1. Introduction

Nous sommes à moins d'un an de la construction du parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville si le projet va de l'avant et obtient les autorisations requises. Depuis cinq ans, suite à l'octroi de contrat par Hydro-Québec, des citoyens et des agriculteurs de la région disent NON au projet éolien Saint-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke. Durant cette même période, nous avons dû nous positionner et dire NON ENSEMBLE au projet éolien Saint-Valentin. Après s'être adressée, en vain, aux diverses instances desquelles le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke devait recevoir l'aval pour poursuivre ses démarches, la collectivité de la région se mobilise pour s'exprimer dans le cadre de l'audience publique du projet éolien Saint-Cyprien du Bureau de l'audience publique sur l'environnement (ci-après nommé BAPE). Suivant la procédure, un nombre exceptionnel de personnes ont signifié au BAPE leur intention de déposer et/ou de présenter un mémoire sur le sujet. Concurrentement, les citoyens de la région ont placardé leurs propriétés sur les chemins, rangs et routes qui entourent l'aire du projet éolien Saint-Cyprien. En sillonnant les municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville, de Lacolle et de Saint-Bernard-de-Lacolle, le message est clair : les citoyens et les agriculteurs, ensemble, disent NON au projet éolien Saint-Cyprien.

Le document qui vous est ici présenté contient des photographies de 137 pancartes qui ont été vues dans les municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville, de Lacolle et de Saint-Bernard-de-Lacolle. Il est probable que des pancartes aient été omises par inadvertance et je m'en excuse. Tout de même, l'ensemble des pancartes incluses dans ce document est en nombre assez important pour sensibiliser le lecteur à la crise sociale à laquelle nous sommes confinés. Elles dégagent aussi un sens qui est sous-tendu par des valeurs propres à notre région. Une réflexion sera posée sur ces aspects. Ensuite, une analyse statistique sera faite afin de faire ressortir l'ampleur du mouvement d'opposition dans le secteur du projet éolien Saint-Cyprien. Puis, il sera établi pourquoi ce projet ne semble pas durable au regard des principes de la Loi sur le développement durable. Enfin, des pistes de solutions possibles qui pourraient être acceptables seront suggérées.



## 2. Les citoyens et les agriculteurs ENSEMBLE à la défense de l'agriculture

Avec mon mari, mon beau-père, et même nos enfants, nous sommes agriculteurs à Saint-Cyprien-de-Napierville. En observant les pancartes un peu partout autour de nous, nous avons été particulièrement touchés de constater combien l'agriculture est précieuse aux citoyens de la région quelque soit leur profession. En effet, plusieurs pancartes rappellent que la terre agricole qui est de qualité supérieure dans la région doit être utilisée à des fins agricoles seulement. De plus, plusieurs pancartes sont situées sur des terres agricoles, des bâtiments agricoles et des résidences d'agriculteurs.

Cela nous rend d'autant plus fiers de notre travail, que nous savons combien la terre agricole de bonne qualité est rare. Ce bien précieux, nous tentons, ENSEMBLE de le préserver pour notre bien-être et celui des générations futures. C'est notre patrimoine. Les gestes posés pour protéger notre terre en culture sont la démonstration d'un engagement profond envers cette responsabilité collective. D'ailleurs, notre histoire locale est directement enracinée dans la terre agricole. L'agriculture, c'est avant tout un mode de vie. Ce dernier est vécu de pair avec nos voisins. Qu'ils soient agriculteurs ou pas importe peu. Ce qui importe c'est la valeur commune que nous partageons au quotidien : la préservation de la terre agricole pour des conditions efficaces de travail agricole afin de subvenir aux besoins alimentaires de la population. Cela peut expliquer pourquoi il y a consensus dans notre prise de position contre le projet éolien Saint-Cyprien.

De toute évidence, les gens d'ici aiment leur campagne, ses grands espaces et sa tranquillité. Après le projet éolien Saint-Valentin, cette ambiance paisible s'est vu dramatiquement troublée par la venue d'un autre projet éolien, le projet éolien Saint-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke. L'entrepreneuriat agricole profite à tout le monde et nous le vivons en concertation avec notre milieu depuis plusieurs générations. La venue d'une industrie éolienne, qui n'a rien d'agricole, sur le garde-manger du Québec, est vécu avec crainte et peine. Cela est aujourd'hui ressenti comme une intrusion, car, malheureusement en cinq ans, le promoteur n'a pas été en mesure de poser des actions en concertation avec les citoyens du milieu d'accueil.

Ce mouvement de solidarité à l'agriculture est important. Notre gouvernement se doit d'en tenir compte.

# 3. 138 pancartes qui disent NON au projet éolien saint-Cyprien

## 3.1 Présentation des données

Au total, 137 pancartes ont été repérées dans les municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville (71), de Lacolle (18) et de Saint-Bernard-de-Lacolle (48) entre le 8 avril 2015 et le 3 juin 2015.

**Saint-Cyprien-de-Napierville : 71 pancartes**  
**Lacolle : 18 pancartes**  
**Saint-Bernard-de-Lacolle : 48 pancartes**  
**Total : 137 pancartes**

Pour faciliter la présentation, les pancartes ont été regroupées par municipalité et par rue où elles ont été observées. De plus, il est possible pour le lecteur de suivre le compte du nombre de pancarte, au bas à gauche de chaque page.

\* Notez que des pancartes ont pu être omises par inadvertance. Sachez que si tel est le cas, j'en suis désolée.

\*\* Par soucis du respect de la vie privée, nous avons tenté de cacher tout élément (adresse, maison, voiture) qui permettrait d'identifier trop facilement les résidents.

## 3.2 Saint-Cyprien-de-Napierville, 71 pancartes

Route observées :

- Rang Double
- Grande Ligne du Rang Double
- Rang St-André
- Secteur du Golf (rang Cyr et autres rues à proximité)
- Route 221

# Rang Double

1-5



# Rang Double

## 6-10



# Rang Double

## 11-15



# Rang Double

## 16-20



# Rang Double

21-22





# Grande Ligne du Rang Double



23-25

# Grande Ligne du Rang Double



26-27

## Grande Ligne du Rang Double



28-30

# Grande Ligne du Rang Double



31-33

Grande Ligne du Rang Double

34-35



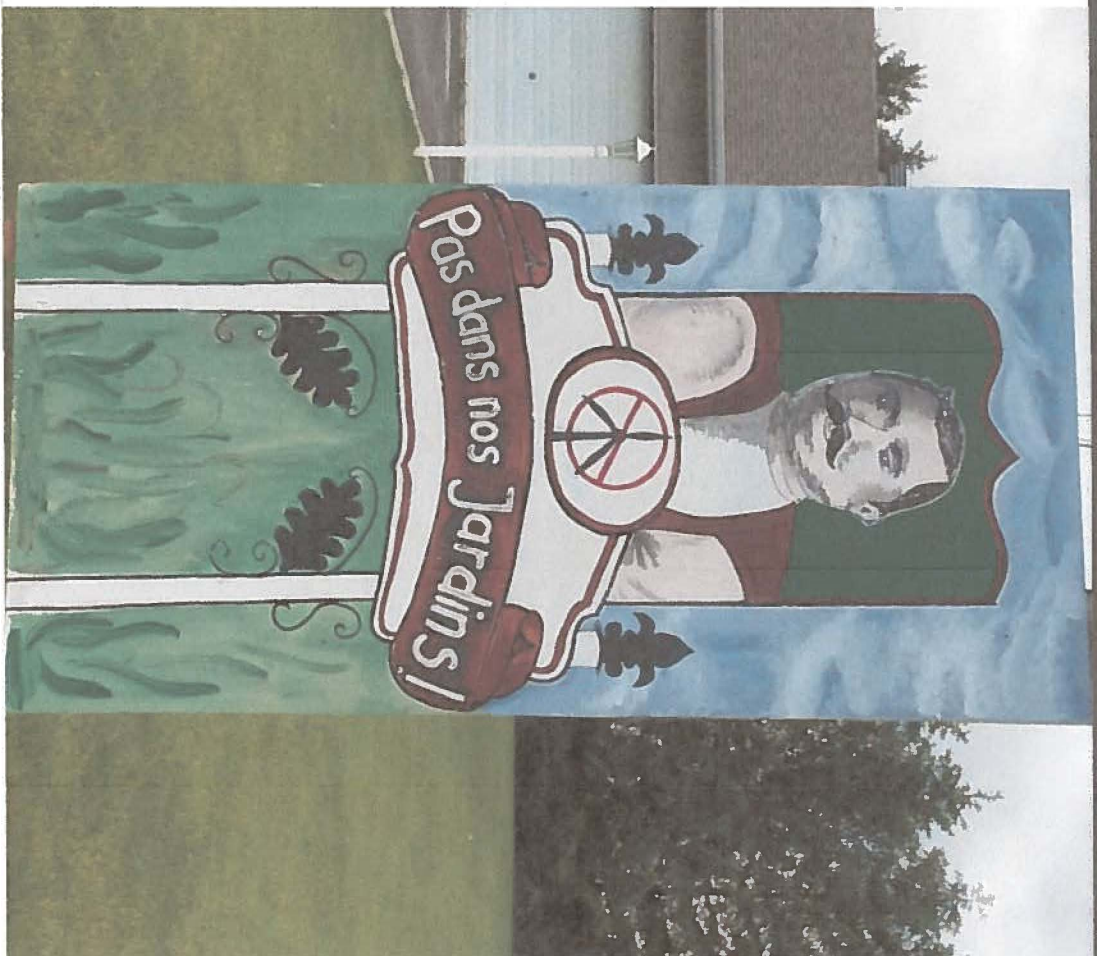
Rang St-André

36-37



# Secteur du Golf

38



# Secteur du Golf

39





# Secteur du Golf

## 40-43



# Secteur du Golf

44-47



# Secteur du Golf

48-49



Route 221

Ensemble pour  
écrabouiller  
Le projet éolien de KSE



50-51

Route 221



52-53

# Route 221

## 54-58



# Route 221

## 59-63



# Route 221

## 64-67





# Route 221

## 68-71



## 3.3 Lacolle, 18 pancartes

Route observées :

- Montée Richard
- Route 221
- Rue Van Vilet
- Rue du Collège

Montée Richard

72



# Route 221

# 73



# Route 221

## 74-77



# Route 221

# 78-81



# Route 221

## 82-85



Route 221

86-87





Rue Van Vilet

88



# Rue du Collège

89



## 3.4 Saint-Bernard-de-Lacolle, 48 pancartes

Route observées :

- Chemin du Golf
- La Grande Ligne
- Rang St-Claude
- Rang Saint-André

Chemin du Golf

90-91



# La Grande Ligne

92-93



# La Grande Ligne



94-99

# La Grande Ligne

## 100-104



# Rang St-Claude

## 105-108





# Rang St-Claude

## 109-113



# Rang St-André



114-117

# Rang St-André

## 118-121



Rang St-André

122



# Rang St-André



## 123-126

# Rang St-André

# 127-131



# Rang St-André

## 132-135



136-137





**3.5 Total**

**TOTAL : 137 PANNCARTTES**

**DISENT NON AU PROJET ÉOLIEN  
SAINT-CYPRRIEN**

L'ensemble des pancartes sur le territoire de la région qui disent NON au projet éolien Saint-Cyprien est préoccupant. Cette manifestation publique de ses positions est un geste important pour une petite communauté. En effet, cela risque de déranger la bonne entente entre voisins et collègues. Afficher ses positions en regard du projet d'ampleur qu'est le projet éolien Saint-Cyprien veut aussi dire mettre en péril des amitiés, et même brusquer des liens familiaux par des positions divergentes. Pourtant, tous ces gens ont été prêts à en prendre le risque fièrement. Certains ont ultimement dû sacrifier des relations. Au début, quelques-uns affirmaient leur position, puis ajouter aux autres ils se sont peut-être sentis plus forts. Assez pour se tenir debout face à l'adversité, et même aux menaces de voisins et de gens qu'ils croyaient des amis. Le projet éolien Saint-Cyprien brusque fondamentalement nos valeurs liées à la conservation de la terre agricole fertile de notre région. C'est peut-être une des raisons pourquoi la majorité qui dit NON au projet éolien Saint-Cyprien résiste et utilise les moyens possibles dans une société démocratique pour se faire entendre en tout respect.

# 4. Analyse statistique

## 4.1 Introduction

À présent, nous avons illustré par des photographies de pancartes d'opposition au projet éolien Saint-Cyprien combien les citoyens de la région sont préoccupés et réclament la protection de la terre agricole d'ici. Pourquoi la préservation des terres en cultures est-elle aussi déterminante à Saint-Cyprien-de-Napierville et les environs? Est-ce que cette valeur peut avoir une relation avec l'accueil du milieu face à un projet éolien? Sommes-nous plus critiques, à Saint-Cyprien-de-Napierville et les environs, face aux projets éoliens en regard de cette valeur comparativement autres régions du Québec? J'ai priorisé une démarche, qui se rapproche d'une démarche scientifique, afin de valider mon hypothèse à savoir que la rareté de la terre en culture puisse expliquer une partie importante de la forte participation des citoyens, dont des agriculteurs non-signataires, de Saint-Cyprien-de-Napierville et des environs au processus du BAPE pour le projet éolien Saint-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke. Une réflexion est faite en ce sens. Pour ce faire, des données quantitatives sont utilisées afin de comprendre combien le développement éolien est préoccupant au Québec, en Montérégie, dans notre secteur et à Saint-Cyprien-de-Napierville.

## 4.2 Méthodologie

La majorité des données liées aux projets éoliens au Québec sont relevés dans (1) les rapports d'enquête et d'audience publique du BAPE à partir de la page - Rapports des commissions, rapports – éoliennes; et (2) sur le site web du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec dans la section Projets éoliens au Québec. Pour faciliter la lecture, à chaque tableau et figure sont indiquées les ressources utilisées. Les liens complets sont inscrits à la fin du document dans la section 10. Références bibliographiques.

Ces ressources ont été utilisées de façon croisée pour construire tous les tableaux et figures, à l'exception du tableau 2. À partir de ces deux documents de référence sont identifiés : (1) le nombre de projets soumis et non soumis au processus du BAPE et (2) le nombre de projets éoliens prévu dans chaque région administrative; pour les projets soumis au processus du BAPE depuis mars 2010 : (3) le nombre d'éoliennes prévu, (4) le nombre de municipalités d'accueil, et (5) que le nombre de mémoires, présentation verbale ou d'avis d'intention de dépôt de mémoire et de présentation verbale.

Les tableaux 3 à 5 et les figures 2 à 5 utilisent les données de ces ressources qui relèvent des projets éoliens prévus ou installés entre mars 2010 et janvier 2015 seulement. Cet échantillon comprend les données du projet éolien Saint-Valentin qui a été relocalisé après le processus du BAPE. Cette marge de 5 ans a été déterminée afin d'identifier un échantillon qui puisse se rapprocher de la réalité actuelle déterminée par la technologie employée par les promoteurs éoliens, le niveau de développement de la filière éolienne au Québec et le climat social. Chacun de ces aspects est en mouvance et peut introduire une marge d'erreur plus importante si l'échantillon s'éloigne trop dans le temps.

Le tableau 2. utilise seulement les données sur le site web du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec dans la section Projets éoliens au Québec. De fait, contrairement aux autres tableaux et figures du documents, les données traitées pour le tableau 2. ne comptabilise pas les quatre projets éoliens qui ont été relocalisés suite au processus du BAPE, soit : le projet Aguanish sur le Côte-Nord, le projet Sainte-Luce, le projet Saint-Valentin en Montérégie et le projet Clermont dans la Capitale-Nationale.

La figure 5. utilise, en plus des ressources précédemment citées, le rapport 262 du BAPE du projet Projet de reconstruction du complexe Turcot à Montréal, Montréal-Ouest et Westmount.

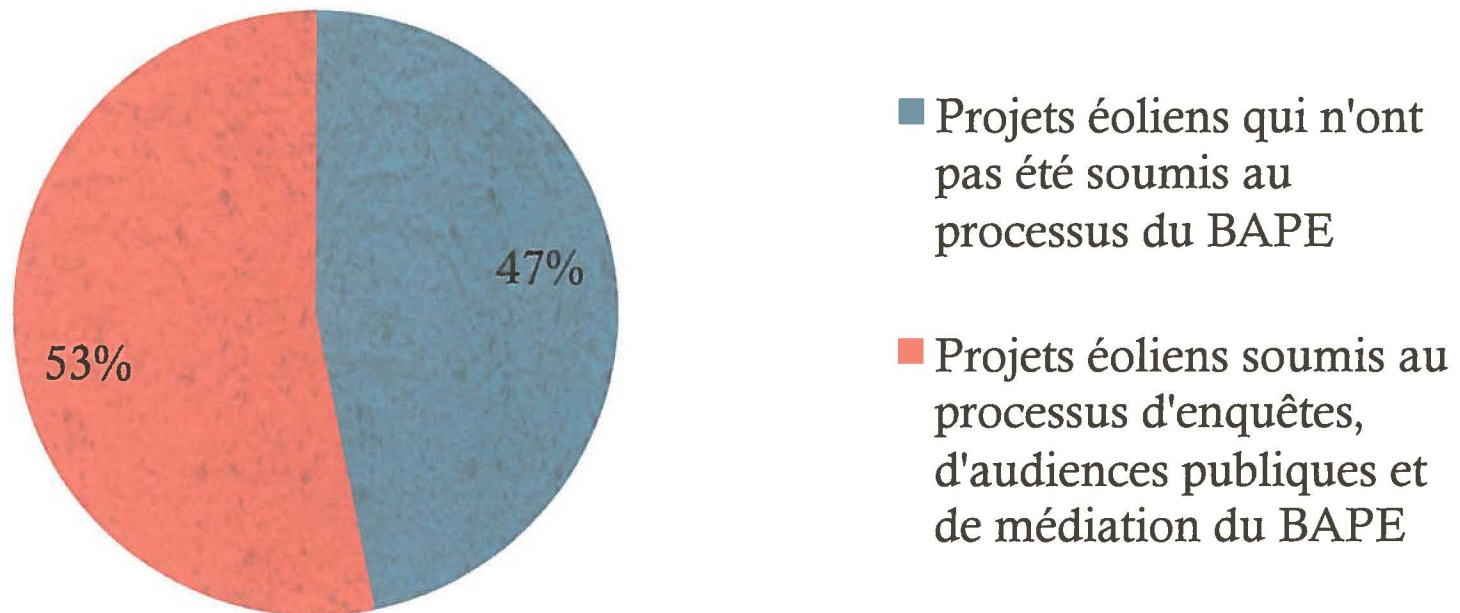
Les données liés aux sols proviennent (1) d'une étude d'Agriculture Canada, produite par monsieur Paul G. Lajoie, agronome et pédologue, intitulée Les terres agricoles du Québec méridional : distribution, étendue et qualité; (2) d'une étude du groupe AGÉCO pour la Financière agricole du Québec intitulée Valeur des terres agricoles dans les régions du Québec, édition 2013; (3) de l'Institut de la statistique du Québec; et (4) du site web de l'Union des producteurs agricoles, l'UPA, à la section L'agriculture en chiffres.

Des liens sont explicités entre les données liés aux projets éoliens et les données liées aux sols pour l'ensemble du Québec, les régions administratives visées, notre secteur et la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Dans la première partie de ce document, j'ai relevé des observations qualitatives quant à la nature des préoccupations que j'ai lues parmi les 137 pancartes identifiées. La partie qui suit, plutôt quantitative, tentera de démontrer le niveau d'importance de ces préoccupations et sa relation possible avec le potentiel agricole de la région.

## 4.3 Les projets éoliens au Québec

Figure 1 : Comparaison du taux de projets éoliens au Québec soumis au processus d'enquêtes, d'audiences publiques et de médiations comparativement aux autres  
(D'après : MERN, Projets éoliens au Québec; BAPE, Rapports-thèmes-éoliennes)



En date du 20 janvier 2015, depuis 1999, 47 projets éoliens (43 projets installés et prévus + 4 projets éoliens relocalisés suite au processus du BAPE) ont été identifiés par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec. Parmi ceux-ci, 25 ont été soumis au processus d'enquêtes, et d'audiences publiques ou de médiations du BAPE.

Ainsi, parmi tous les projets éoliens au Québec, jusqu'à présent, 53% ont été traités par le BAPE.

**Tableau 1. Quantité de projets éoliens prévue pour chacune des 17 régions administratives du Québec entre 1999 et janvier 2015**

(D'après : MERN, Projets éoliens au Québec; BAPE, Rapports-thèmes-éoliennes)

Régions administratives	Non-soumis au BAPE	Soumis au BAPE	Total	Régions administratives	Non-soumis au BAPE	Soumis au BAPE	Total
01 Bas-Saint-Laurent	8	4	12*	10 Nord-du-Québec	0	0	0
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	1	2	11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	7	8	15**
03 Capitale-Nationale	2	4	6	12 Chaudières-Appalaches	3	2	5
04 Mauricie	0	0	0	13 Laval	0	0	0
05 Estrie	1	1	2	14 Lanaudière	0	0	0
06 Montréal	0	0	0	15 Laurentides	0	0	0
07 Outaouais	0	0	0	16 Montérégie	0	4	4*
08 Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	17 Centre-du-Québec	0	1	1
09 Côte-Nord	0	1	1	<b>TOTAL</b>			<b>48****</b>

\* Voir la directive à la page suivante

### \* Directive, tableau 1.

Quatre projets éoliens ont été relocalisés suite au processus du BAPE : le projet Aguanish sur le Côte-Nord, le projet Sainte-Luce, le projet Saint-Valentin en Montérégie et le projet Clermont dans la Capitale-Nationale. Ils ont été compris dans le tableau 1. parce qu'ils ont été traité par le BAPE avant d'être relocalisé. De suite, chaque projet relocalisé avait la possibilité d'être soumis au processus du BAPE aussi. Les projets relocalisés sont donc comptabilisés dans la colonne et la ligne Total du tableau 1. ( 43 projets éoliens + 4 projets éoliens relocalisés et traités par le BAPE + 1 projet éolien qui touche 2 régions administratives = 48 projets éoliens).

Pour identifier le nombre de projets éoliens en date du 20 janvier 2015 en regard des données du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, MERN, seulement, les projets relocalisés doivent être soustrait de la colonne Total et de la ligne Total du tableau 1. De fait, chaque étoile \* dans le tableau 1. signifie qu'un projet doit être soustrait du total, car au final, il a été implanté dans une autre région administrative (48 projets éoliens – 4 projets éoliens relocalisés = 44 projets éoliens).

De plus, il est à souligner que le projet éolien Rivière-du-Moulin touche deux régions administratives (03 Capitale-Nationale et 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean) et a été comptabilisé dans chacune des ces régions administratives dans le tableau 1. car le tableau visait à identifier le nombre de projets soumis ou non au processus du BAPE pour chacune des régions administratives du Québec. Pour obtenir le nombre total de projets éoliens au Québec seulement ont doit soustraire une des régions administratives ( 44 projets éoliens – 1 régions administrative = 43 projets éoliens prévus ou implantés au Québec en date du 20 janvier 2015).

Par conséquent, le nombre total de projets soumis et non soumis au processus du BAPE est de 48. Par contre, le nombre total de projets éoliens prévu ou implanté au Québec en date du 20 janvier 2015 selon le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles est de 43.



**Tableau 2. Puissance installée ou prévue (MW) totale et quantité d'éoliennes totale installée ou prévue pour chacune des 17 régions administratives du Québec entre 1999 et janvier 2015**

(D'après : MERN, Projets éoliens au Québec)

Régions administratives	Puissance MW	Nombre d'éoliennes
01 Bas-Saint-Laurent	907,49	550
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	24*	8 (ou 10)*
03 Capitale-Nationale	363,75*	164*
04 Mauricie	0	0
05 Estrie	104,6	52
06 Montréal	0	0
07 Outaouais	0	0
08 Abitibi-Témiscamingue	0	0
09 Côte-Nord	0	0

Régions administratives	Puissance MW	Nombre d'éoliennes
10 Nord-du-Québec	0	0
11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	1164,55	570
12 Chaudières-Appalaches	333,7	154
13 Laval	0	0
14 Lanaudière	0	0
15 Laurentides	0	0
16 Montérégie	125,8**	56**
17 Centre-du-Québec	100	50
Sous-total	3123,89**	1604**
Total	3473,89**	1779**

\*Omet le projet éolien Rivière du Moulin (350 MW, 175 éoliennes) qui se divise sur les deux régions administratives 02 Saguenay Lac-Saint-Jean et 03 Capitale-Nationale

- La ligne Total a comptabilisé 8 éoliennes pour la régions administrative 02.  
- La ligne Total comprends les données du projet éolien implanté Rivière du Moulin (350 MW, 175 éoliennes)

\*\*Omet le projet Saint-Cyprien (24 MW, 8 éoliennes)

Notez que les projets Ronceveau (74,8 MW), Nicolas-Rioux (224,4 MW) et Mont Saint-Marguerite (147,2 MW) ne sont pas inclus dans les données du tableau parce que le nombre d'éoliennes prévues n'est pas indiqué en date du 20 janvier 2015 (MERN, Projets éoliens au Québec)

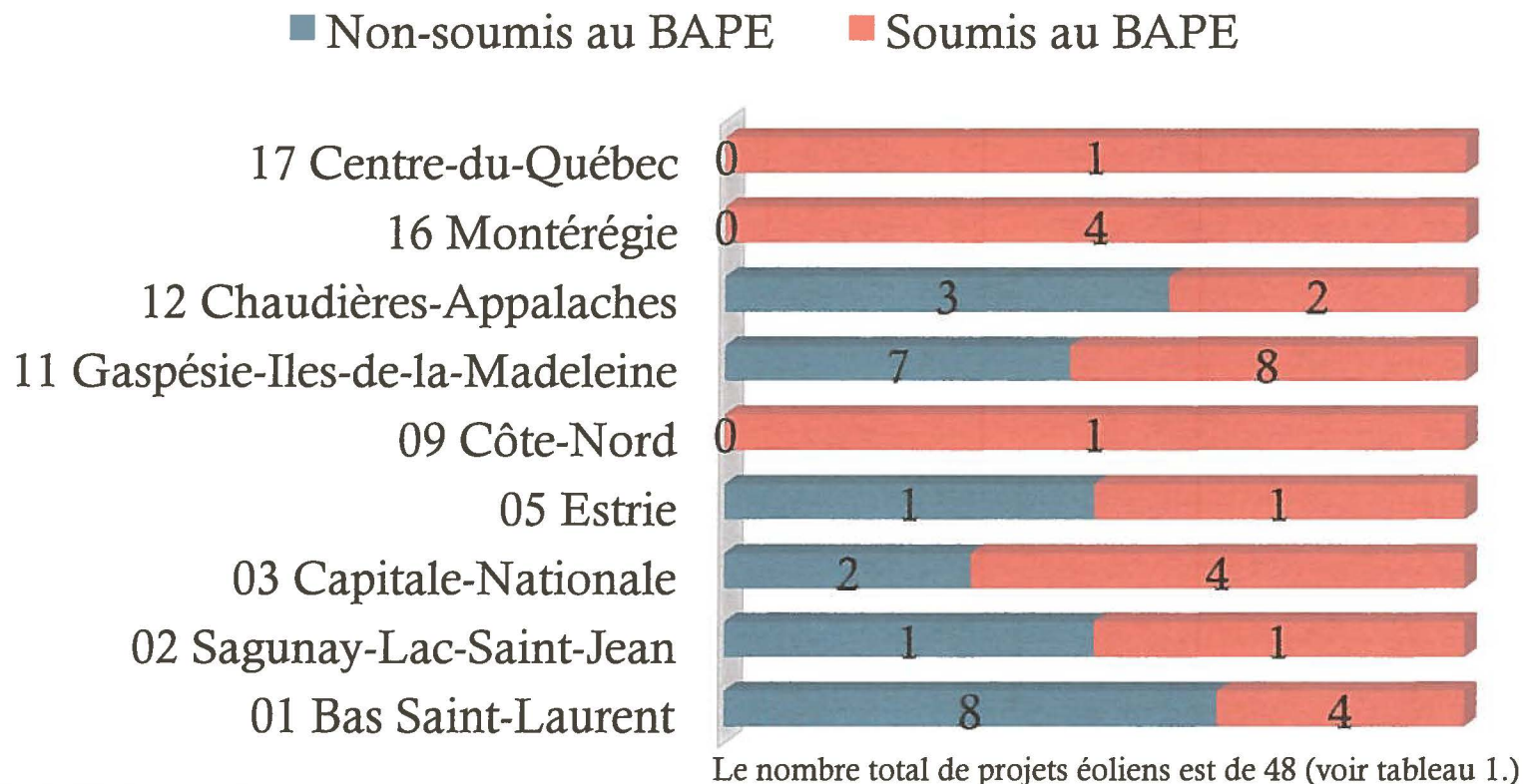
Parmi les 17 régions administratives du Québec, 9 régions administratives ont été l'hôte de projets éoliens dans le cadre des appels d'offres d'Hydro-Québec, soient : le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Capitale-Nationale, l'Estrie, la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, les Chaudière-Appalaches, la Montérégie et le Centre-du-Québec. Une partie de ce territoire, au Sud-Ouest du Québec, est conçu de la plus importante superficie des meilleures terres agricoles du Québec, situées dans les terres des Basses terres du Saint-Laurent. Ces dernières sont de catégorie A et regroupent les sols des classes 1,2 et 3. On y observa aussi des sols de catégorie B de classe 4 qui sont moins propices aux grandes cultures. Aucune terre entre de classes 5,6 ou 7 impropre à l'agriculture n'y est présente (Lajoie, P., p.39).

D'une part il appert que certaines régions ne sont pas retenues par les promoteurs éoliens et Hydro-Québec. Qu'est-ce qui peut expliquer cette absence? D'abord, Montréal et Laval sont des régions où l'occupation urbaine est dominante. À l'opposé, le Nord-du-Québec engendrerait des coûts de raccordement trop élevé selon monsieur Désilets d'Hydro-Québec ( BAPE, 19 mai au soir, lignes 5152-5189 ). Je comprends moins bien pourquoi les régions du Sud-Ouest du Québec, soit la Mauricie, l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière et les Laurentides, n'ont pas d'éoliennes prévues sur leur territoire. Pourtant, d'un point de vue agricole, les terres de ces régions des Hautes terres laurentiennes et vallées ainsi que du plateau de l'Abitibi ont un faible potentiel agricole. En effet, le bas plateau de l'Abitibi est couvert à 50 % de terres de classe 7 inadaptée à l'agriculture et ne contient aucune terre de classe supérieure, 1 ou 2. Les hautes terres laurentiennes et vallées sont couvertes à 90 % de sols de classe 7, impropre à l'agriculture. Mis à part les terres des vallées de la Rouge et de la Lièvre tout comme l'Est de la vallée de la Gatineau qui compte 4,8 % de sol arable de qualité, l'ensemble des Hautes terres laurentiennes est couvert à moins de 1 % de terres de classes 1,2,3 et même 4 (Lajoie, P, p.36-37).

D'autre part, les deux régions les plus accueillantes aux projets éoliens sont celles de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine avec 13 projets éoliens incluant 1164,55 MW et 570 éoliennes et celles du Bas St-Laurent avec 11 projets éoliens incluant 907,49 MW et 550 éoliennes. En tout, on retrouve dans ces deux régions 24 projets éoliens qui comprennent les deux tiers des éoliennes totales prévues ou installées au Québec en date du 20 janvier 2015 (MERN, Projets éoliens au Québec).

Figure 2. Proportion du nombre de projets éoliens soumis et non soumis à une enquête et, une audience publique ou une médiation, pour chacune des huit régions administratives du Québec où il a été question d'implanter un projet éolien entre 1999 et janvier 2015

(D'après : MERN, Projets éoliens au Québec)



La figure 2. illustre la proportion du nombre de projets éoliens soumis à une enquête, et une audience publique ou une médiation, pour chacune des huit régions administratives du Québec où il a été question d'implanter un projet éolien depuis 1999.

Les régions pour qui les projets éoliens ont soulevé moins de préoccupation sont le Bas-Saint-Laurent avec 8 projets qui n'ont pas été soumis au BAPE, la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine avec 7 projets qui n'ont pas été soumis au BAPE et les Chaudière-Appalaches avec 3 projets qui n'ont pas été soumis au BAPE. Fait à remarquer, ces régions ne sont pas riches au plan agricole. En effet, elles sont caractérisées par des sols de classe 7 impropre à l'agriculture, à 62 %, et de seulement 10 % de terres agricoles bien adaptées aux récoltes d'une grande culture (Lajoie, P., p.38-39).

## 4.4 Projets éoliens soumis au processus du BAPE depuis mars 2010

Tableau 3 : Comparaison du nombre de mémoires et présentation verbale reçus par le BAPE relatif aux projets éoliens depuis mars 2010 en regard du nombre d'éoliennes et du nombre de municipalités d'accueil (D'après : MERN, Projets éoliens au Québec; BAPE, Rapports-thèmes-éoliennes)

Nom du projet éolien (en ordre chronologique, de bas en haut : de mars 2010 à aujourd'hui)	Nombre d'éoliennes	Nombre de municipalités où sont prévues des éoliennes	Nombre de mémoires et présentation verbale reçus par le BAPE
St-Cyprien	8	1	≈350 (avis de dépôt de mémoire ou de présentation verbale)
Pierre-de-Saurel	12	3	25
Seigneurie de Beaupré	28	1	16
Rivière-du-Moulin	175	2	39
Saint-Valentin	25	2	240
Massif du Sud	75	4	145
Montérégie	44	6	18
New Richmond	33	3	6
De l'Érable	50	1	249

Le tableau 3., compare le nombre de mémoires et présentation verbale reçues par le BAPE relatif aux projets éoliens depuis mars 2010 en regard du nombre d'éoliennes et du nombre de municipalités d'accueil. Il indique que le projet éolien Saint-Cyprien est celui qui, bien qu'il contient le moins d'éoliennes parmi les projets pour lesquels il y a de la contestation ou des préoccupations traitées par le BAPE, crée le plus fort soulèvement social. En effet, environ 350 avis d'intention de dépôt de mémoire ou de présentation auraient été reçus par le BAPE. Aucun autre projet n'a été identifié au Québec avec une telle participation au BAPE. N'est-ce pas là une preuve qui démontre combien le projet éolien Saint-Cyprien est préoccupant dans le secteur?

## 4.5 Projets éoliens en Montérégie

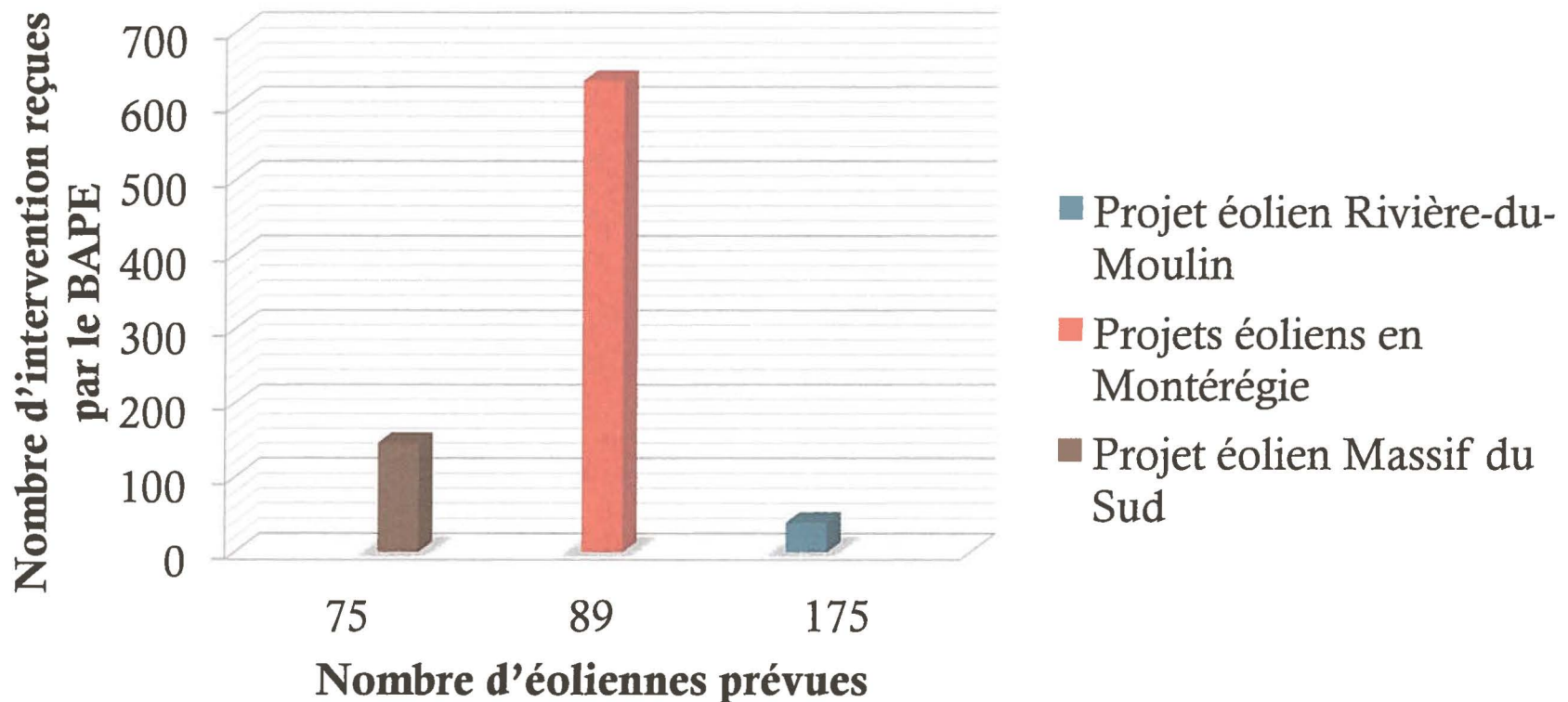
Tableau 4 : Total de la quantité d'éoliennes prévues, du nombre de municipalités d'accueil et de la quantité de mémoires, présentations verbales ou d'avis d'intention reçus par le BAPE pour l'ensemble des projets éoliens prévus en Montérégie en date du 5 juin 2015

(D'après : MERN, Projets éoliens au Québec; BAPE, Rapports-thèmes-éoliennes)

Nom du projet éolien	Nombre d'éoliennes	Nombre de municipalités où sont prévues des éoliennes	Nombre de mémoires et présentation verbale reçus par le BAPE
St-Cyprien	8	1	≈350 (avis de dépôt de mémoire ou de présentation verbale)
Pierre-de-Saurel	12	3	25
Saint-Valentin	25	2	240
Montérégie	44	6	18
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<b>12</b>	<b>633</b>

Au tableau 4., il est indiqué que pour un total de 89 éoliennes prévues dans 12 municipalités d'accueil en Montérégie, 633 mémoires, présentations verbales ou avis d'intention ont été reçus par le BAPE.

Figure 3. Comparaison de la quantité de mémoires, présentations verbales ou d'avis d'intention qui ont été reçus par le BAPE pour l'ensemble des projets proposés en Montérégie, en date du 5 juin 2015 du projet éolien Rivière-du-Moulin et du projet éolien du Massif du Sud (D'après les tableaux 3. et 4.)





La figure 3., compare la quantité de mémoires, présentations verbales ou d'avis d'intention qui ont été reçu par le BAPE pour l'ensemble des projets proposés en Montérégie face au projet éolien Rivière-du-Moulin et au projet éolien du Massif du Sud.

La hauteur de la colonne orange, projets éoliens en Montérégie, illustre le niveau nettement supérieur de la participation au BAPE lors de la deuxième partie des audiences publiques pour tous les projets éoliens prévus en Montérégie cumulés. En effet, face au projet éolien Rivière-du-Moulin qui contient le plus grand nombre d'éoliennes prévues au Québec, soit 175 éoliennes, les projets éoliens qui cumulés prévoyaient 89 éoliennes en Montérégie ont provoqué des participations au BAPE plus de 16 fois plus nombreuses.

Même face au projet éolien du Massif du Sud avec 75 éoliennes prévues, les projets éoliens qui cumulés prévoyaient 89 éoliennes en Montérégie ont provoqué des participations au BAPE plus de quatre fois plus nombreuses.

Est-ce possible que les agriculteurs et les citoyens de la région soient préoccupés du fait que seulement 2 % de la superficie du Québec est utilisée pour l'agriculture (UPA, L'agriculture en chiffres) ? Cela a-t-il un lien avec le fait que dans les Basses terres du Saint-Laurent on y retrouve la plus grande quantité de sols les plus fertiles du Québec avec une proportion de 52,5 % (Lajoie, P., p.39)? Savent-ils ou peuvent-ils percevoir la rareté de la terre en culture de leur région par rapport au Québec? En effet, seulement 1,2 % du territoire québécois sont des terres en culture (foin et grandes cultures (95 %), cultures fruitières et légumières, arbres de Noël pépinière et serres et culture à gazon (5 %)) (Groupe Agéco, p.3). De plus, fait notable, en Montérégie plus du tiers du territoire est en grande culture avec 37,6 % en 2014 (blé, maïs fourrager, maïs-grain, orge et soya) d'après les données de l'Institut de la statistique du Québec.

Cette perception ou connaissance du pourcentage de la rareté de la terre agricole en culture en Montérégie explique peut-être la volonté des citoyens de préserver ces terres agricoles lorsque des promoteurs éoliens prévoient implanter leur projet éolien dans les terres arables de qualité supérieure en Montérégie.

## 4.6 Projets éoliens dans notre secteur

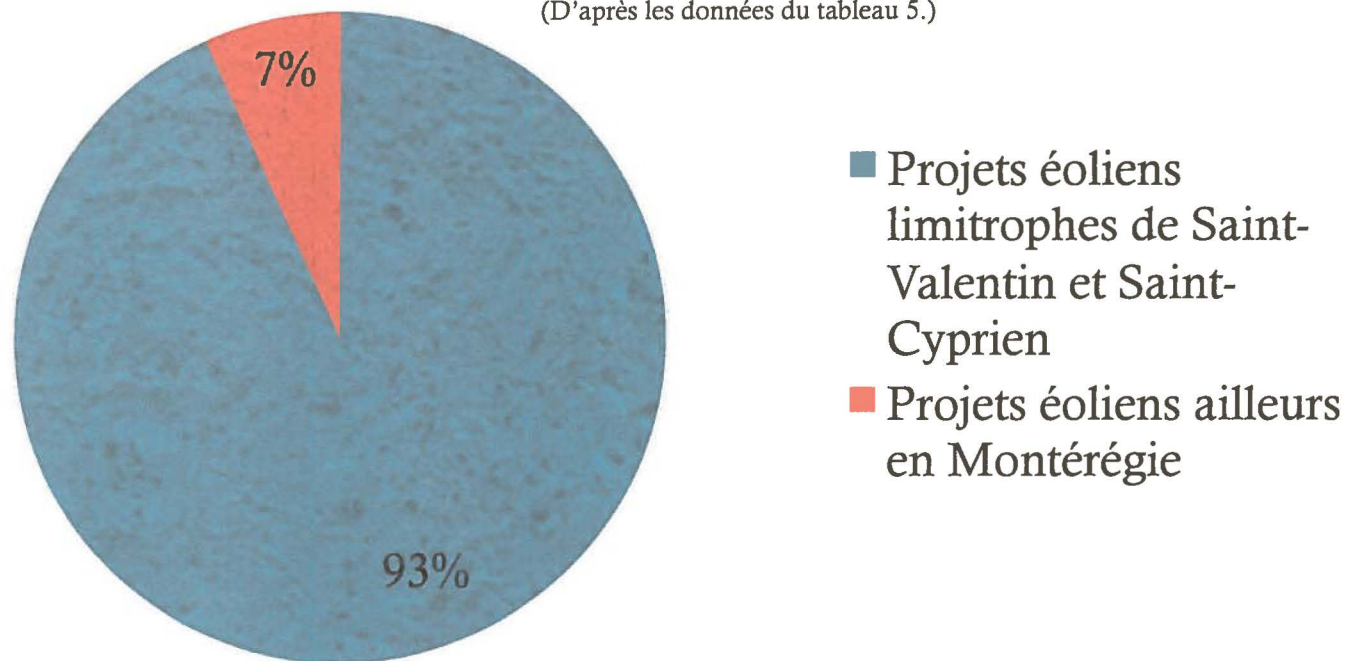
Tableau 5. Comparaison du nombre d'éoliennes prévues, du nombre de municipalités d'accueil et du nombre de mémoires, présentation verbale ou avis d'intention reçue par le BAPE pour les projets limitrophes de Saint-Valentin et de Saint-Cyprien face aux autres projets éoliens en Montérégie (D'après : MERN, Projets éoliens au Québec; BAPE, Rapports-thèmes-éoliennes)

Nom du projet éolien	Nombre d'éoliennes	Nombre de municipalités où sont prévues des éoliennes	Nombre de mémoires et présentation verbale reçus par le BAPE
Projets éoliens limitrophes de Saint-Valentin et de Saint-Cyprien	33	3	590
Autres projets éolien en Montérégie	56	9	43

Le tableau 5. indique que bien que les promoteurs éoliens prévoyaient implanter dans notre secteur un nombre inférieur d'éoliennes que dans les autres municipalités en Montérégie, le nombre de participants au processus de BAPE est plus 13 fois plus grand. Cela démontre une préoccupation nettement très forte de notre milieu que suscite les projets éoliens comparativement aux autres en Montérégie.

Figure 4. Comparaison du taux de participation au BAPE en Montérégie des projets limitrophes de Saint-Valentin et de Saint-Cyprien avec les autres projets éoliens en Montérégie

(D'après les données du tableau 5.)



La figure 4. illustre clairement que le taux de participation au processus du BAPE lors de la deuxième partie des audiences publiques est prédominant dans notre secteur comparativement au reste de la Montérégie.

Le tableau 5. et la figure 4. s'intéressent aux données propres à notre secteur où en cinq ans il y a eu deux projets éoliens soumis au processus du BAPE : le projet éolien Saint-Valentin et le projet éolien Saint-Cyprien.

Il a été établi que la Montérégie est la région administrative où la plus grande participation au Québec à la deuxième partie des audiences publiques du BAPE est observable. Cette supériorité s'explique par la participation inégalée à la deuxième partie des audiences publiques du BAPE des projets éoliens Saint-Valentin et Saint-Cyprien. Conjointement, ce taux de participation sans égal de 93 % démontre de façon évidente combien les projets éoliens sont préoccupants pour notre milieu. Des airs, ces deux projets sont situés à 5 km de distance. De fait, les communautés touchées par le projet éolien Saint-Valentin sont les mêmes que pour celui de Saint-Cyprien. À cet égard, les préoccupations du milieu se vivent présentement avec amertume et consternation dans notre secteur.

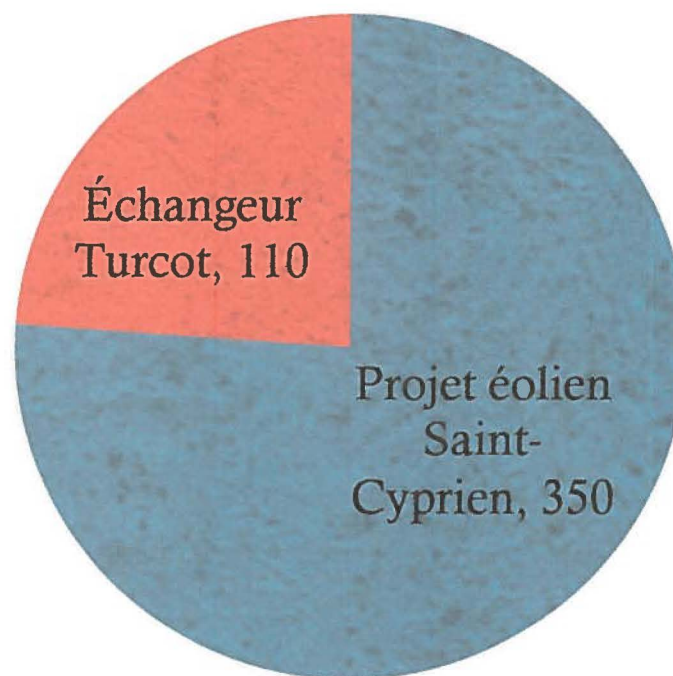
Qu'est-ce qui a causé cette opposition de la majorité des citoyens des municipalités environnantes à ces deux projets éoliens? Pourquoi ce refus est catégorique ici et qu'ailleurs en Montérégie les projets éoliens sont beaucoup mieux acceptés?

Nous savons que le territoire de Saint-Cyprien-de-Napierville est déterminé à 97 % de terre agricole en zone verte, zone agricole permanente. De plus « l'agriculture occupe une place prépondérante dans le paysage et les activités économiques de Saint-Cyprien-de-Napierville » (Saint-Cyprien-de-Napierville, Portrait). Cette caractéristique est aussi remarquable dans les municipalités environnantes comme Saint-Bernard-de-Lacolle, Lacolle, St-Valentin et Saint-Paul-de-L'Île-aux-Noix.

Nous avons également relevé un message dominant exprimé par les pancartes d'opposition au projet éolien Saint-Cyprien observées à Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, et Lacolle : POUR la préservation de notre bonne terre agricole et POUR l'utilisation à des fins agricoles seulement de ce territoire en zone verte. À plusieurs occasions, j'ai aussi entendu des commentaires de plusieurs citoyens des environs qui vont dans le même sens que ce message. De surcroît, la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville le souligne sur sa page web : « L'agriculture : un patrimoine à préserver » (Saint-Cyprien-de-Napierville, Portrait). Ça me semble un très beau motif de mobilisation citoyenne!

## 4.7 Projet éolien Saint-Cyprien

Figure 5. Comparaison du nombre de mémoires et de présentation verbale reçus par le BAPE pour les travaux de l'échangeur Turcot au nombre d'avis d'intention de dépôt de mémoire ou de présentation verbale reçus par le BAPE pour le projet éolien Saint-Cyprien



Ce graphique démontre que, même face à l'échangeur Turcot qui est utilisé quotidiennement par 300 000 véhicules (Transport Québec , Projet-Échangeur Turcot), le projet éolien Saint-Cyprien soulèvent bien plus de questionnements. En effet, le BAPE a reçu 110 (BAPE, rapport 262, p.1) mémoires et présentations verbales pour les travaux de l'échangeur Turcot. En comparaison, le projet éolien Saint-Cyprien, situé en milieu rural, au stade présent du processus, a reçu, d'après le BAPE, environ 350 avis d'intention de dépôt de mémoire ou de présentation verbale. Voilà un indicateur notable du soulèvement social qu'engendre le projet éolien Saint-Cyprien dans notre région.

## 4.8 Conclusion

### L'Éolien au Québec

**Les régions au Québec, qui ont un potentiel agricole limité, sont les plus enclines à accepter facilement les projets éoliens qui peuvent contribuer au développement économique de leur communauté.**

- Parmi tous les projets éoliens au Québec, jusqu'à présent, 53 % ont été traités par le BAPE.
- 9 régions administratives ont été l'hôte de projets éoliens au Québec. Les régions du Sud Ouest du Québec, soit la Mauricie, l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière et les Laurentides, n'ont pas d'éoliennes prévues sur leur territoire. Pourtant, d'un point de vue agricole, les terres de ces régions des Hautes terres laurentiennes et vallées ainsi que du plateau de l'Abitibi ont un faible potentiel agricole.
- Les deux régions les plus accueillantes aux projets éoliens sont celles de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et celles du Bas St-Laurent.
- Les régions pour qui les projets éoliens ont soulevé le moins de préoccupations sont le Bas St-Laurent, la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et les Chaudière-Appalaches. Fait à remarquer, ces régions ont un potentiel agricole limité.

L'éolien en Montérégie

**Les projets éoliens en Montérégie questionnent la population en regard de la protection de l'activité agricole dominante en Montérégie due à ses sols riches qui sont rares au Québec.**

- Le niveau nettement supérieur de la participation au BAPE lors de la deuxième partie des audiences publiques pour tous les projets éoliens prévus est observé en Montérégie.
- La perception ou la connaissance du pourcentage de la rareté de la terre agricole en culture en Montérégie peut expliquer la volonté des citoyens de préserver ces terres agricoles lorsque des promoteurs éoliens prévoient implanter leur projet éolien dans les terres arables de qualité supérieure en Montérégie.

L'éolien dans notre secteur

**Notre secteur est le plus préoccupé par l'implantation de projets éoliens sur les terres agricoles les plus fertiles de la province.**

- Bien que les promoteurs éoliens prévoyaient implanter dans le secteur un nombre inférieur d'éoliennes que dans les autres municipalités en Montérégie, le nombre de participants au processus de BAPE est 13 fois plus grand. Cela démontre une préoccupation nettement très forte face aux projets éoliens de notre milieu comparativement aux autres en Montérégie.

L'éolien à Saint-Cyprien

**Le projet éolien Saint-Cyprien est le plus préoccupant au Québec, parce que « L'agriculture [est] un patrimoine à préserver »** (Saint-Cyprien-de-Napierville, Portrait)

- Le projet éolien Saint-Cyprien est celui qui, bien qu'il contient le moins d'éoliennes parmi les projets pour lesquels il y a de la contestation ou des préoccupations traitées par le BAPE, est celui qui crée le plus fort soulèvement social. N'est-ce pas là une preuve qui démontre combien le tissu social est présentement dégradé dans le secteur face au projet éolien Saint-Cyprien?
- Le territoire de Saint-Cyprien-de-Napierville est déterminé à 97 % de terre agricole en zone verte, zone agricole permanente. De plus, « l'agriculture occupe une place prépondérante dans le paysage et les activités économiques de Saint-Cyprien-de-Napierville » (Saint-Cyprien-de-Napierville, Portrait). De surcroît, la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville le souligne sur sa page web : « L'agriculture : un patrimoine à préserver » (Saint-Cyprien-de-Napierville, Portrait). Ça me semble un très beau motif de mobilisation citoyenne!
- Même face à l'échangeur Turcot qui est utilisé quotidiennement par 300 000 véhicules (Échangeur Turcot, Projet), le projet éolien Saint-Cyprien soulève bien plus de questionnements. Voilà un indicateur notable du soulèvement social qu'engendre le projet éolien Saint-Cyprien dans notre région.



## 5. Le projet éolien Saint-Cyprien, un projet qui ne semble pas durable

D'après ma compréhension et mon analyse de la problématique, le projet éolien Saint-Cyprien ne respecte pas cinq des principes de la Loi sur le développement durable.

### Principes

#### 5.1 b « Équité et solidarité sociale » c « Protection de l'environnement »

Les fortes préoccupations du milieu face au projet éolien Saint-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke sont exprimées avec ampleur et vigueur. Les 137 pancartes observables dans les environs qui s'opposent au projet éolien Saint-Cyprien en sont un exemple. La participation active de centaines de personnes à chaque étape du processus du BAPE en est un autre. L'atmosphère tendue engendrée par cette problématique est l'expression de la crise sociale que nous vivons, face à ce projet éolien.

De plus, nous avons démontré que les agriculteurs et les citoyens de notre secteur tiennent ardemment à préserver leur patrimoine agricole composé d'une terre agricole exceptionnellement fertile au Québec. Quand pourrions-nous effectuer notre travail dans d'aussi bonnes conditions (techniques, physiques, sociales, économiques, naturelles) qu'avant la venue du projet éolien Saint-Cyprien, et ce en concertation avec notre milieu?

### Principes

#### 5.2

#### d « Efficacité économique »

Dans un tel contexte, je vois mal comment, ce projet peut répondre au principe de l'efficacité économique. Pour l'instant, ce n'est pas un progrès social qui est observable, mais plutôt une dégradation sociale. Elle se vit dans notre secteur, notre communauté, mais aussi entre amis et entre les membres d'une même famille. Pour beaucoup, il me semble que l'empiètement de la terre agricole par des projets de l'industrie éolienne est une violation de notre ressource première : la terre en culture.

J'ai de la difficulté à comprendre comment le promoteur Énergie Durables Kahnawà:ke peut répondre à ce principe de la Loi sur le développement durable qui me semble fondamental à la réussite d'un projet d'une telle ampleur. Pour notre petite communauté, le projet Saint-Cyprien en est un d'envergure. À l'heure actuelle, le promoteur n'a pas posé assez de gestes, et ce sur une longue période de temps, pour non seulement préparer les gens sur le terrain à leur venue, mais surtout être à leur écoute. Ceci afin aller au-devant des préoccupations vers une concertation avec le milieu d'accueil. Si le projet a lieu malgré l'opposition sociale de la majorité des citoyens des municipalités environnantes et de la municipalité d'accueil, les éoliennes vont être là pour longtemps, mais dans quelles conditions sociales? De plus, le promoteur ne peut maximiser son projet car : (1) à court terme, il ne rencontre pas les exigences de son contrat avec Hydro-Québec, (2) à moyen et long terme, il peut être difficile pour lui d'implanter un second projet éolien dans le secteur. Au plan environnemental, la concertation semble s'être bien faite avec les agriculteurs signataires. Il en va tout autrement avec les agriculteurs non-signataires. Pourquoi cette iniquité? Chose certaine, cette iniquité affecte les agriculteurs non-signataires à plusieurs égards de façon à rendre leur travail moins efficace à proximité d'éoliennes, alors qu'ils n'en ont pas fait le choix. En l'absence de garantie écrite d'Hydro-Québec, leur ressource première, la terre agricole risque aussi d'être affectée par la construction d'une ligne de transport un jour ou l'autre. Enfin, pour rentabiliser un projet éolien le promoteur est-il en droit d'imposer ses échéanciers et les inconvénients de son projet éolien aux citoyens et agriculteurs des environs? Chose certaine, ce n'est pas équitable. De même, ça ne m'apparaît pas être le reflet d'une participation et d'un engagement aux plans environnemental, social et économique.

## k « Protection patrimoine culturel »

Je termine avec une réflexion sur l'importance du patrimoine agricole comme objet culturel de notre secteur. À cet effet je rappelle la citation provenant du site de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville qui indique sous le sous-titre « L'agriculture : un patrimoine à préserver » les éléments suivants : « l'agriculture occupe une place prépondérante dans le paysage et les activités économiques de Saint-Cyprien-de-Napierville » (Saint-Cyprien-de-Napierville, Portrait). De fait, il se doit que les éléments physiques majeurs sur le plan du paysage soient en harmonie avec cette réalité agricole. Dans notre secteur les projets éoliens sont perçus pour ce qu'ils sont : une industrie. L'éolien ne cultive pas le vent, il l'utilise pour générer de l'énergie. Elles ont besoin de terre pour porter au sol, mais rien n'oblige à ce que ce soit des terres agricoles de bonne qualité. Ceci exprime aussi que cette harmonie n'est pas que physique avec des données quantitatives de quantité de terres utilisée pour le projet. Cette harmonie est avant tout liée à nos valeurs profondes. C'est pour ça que le projet dérange autant ici, je crois. Les gens sont intrinsèquement liés à leur patrimoine agricole. Les citoyens, dont les agriculteurs non-signataires des projets éoliens, en assument la responsabilité en concertation depuis, plusieurs générations. Cette responsabilité commune est liée à notre mode de vie et dirige nos choix et nos actions sans même qu'on s'en rende compte. Ça me peine et me heurte beaucoup de savoir que mes enfants qui pourraient pratiquer l'agriculture s'ils le désiraient à l'âge adulte, seraient pris avec des terres truffées d'éoliennes et de pylônes. Je ne suis pas convaincue que si le Gouvernement du Québec décide, malgré tout, d'implanter ce projet éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville, que des promoteurs n'auraient pas le champ libre pour en installer d'autres. Après tout, monsieur Désilet d'Hydro-Québec l'a bien explicité à la première partie du BAPE : le coût global (coût du projet + coût de raccordement) doit être le plus bas (BAPE, 19 mai au soir, lignes 5152-5189). Tout ça m'inquiète beaucoup!

Enfin, être agriculteur dans le secteur veut aussi dire avoir connu des ancêtres qui ont défiché la terre que nous possédons. L'amour du travail et la reconnaissance de pouvoir travailler dans de bonnes conditions font aussi partie de notre patrimoine lié à la terre agricole. Notre patrimoine est rare, nous l'avons démontré au point 5. et de cette rareté découle d'une fragilité avec laquelle nous composons au quotidien. Notre opposition au projet Saint-Cyprien s'inscrit très bien POUR une protection de notre patrimoine culturel.

## 5.5

### Un projet qui n'est pas durable à Saint-Cyprien-de-Napierville

En sommes, au regard de notre analyse, étant donné que le projet éolien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke ne semble pas respecter cinq principes de la Loi sur le développement durable, soient : (b) « Équité et solidarité sociale », (c) « Protection de l'environnement », (d) « Efficacité économique », (e) « Participation et engagement » et (k) Protection du patrimoine culturel », nous croyons que ce projet éolien n'est pas durable.

De surcroît, des dommages sociaux qui auront des impacts à long terme dans notre communauté se sont déjà implantés dans notre milieu. Des relations d'amitié sont brisées et des liens familiaux très éprouvés. Même entre voisins il y a eu des cas d'hostilité. Pour des agriculteurs non-signataires, il y a des dommages sociaux qui ont déjà engendré des conséquences dans leur méthode de travail. Rappelons qu'en agriculture, nos collègues sont les autres agriculteurs qui nous entourent. Le rapport entre agriculteurs signataires et non-signataires est très sensible.

C'est dans ce contexte de crise sociale que je m'adresse à la Commission, Monsieur le Président, afin de faire ma part pour contribuer à éviter que ce soit pire que ce ne l'est déjà.

## 6. Solutions envisageables et acceptables

### 6.1 Dialogues entre Énergies Durables Kahnawà:ke et le Gouvernement du Québec

Comme le projet éolien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke ne semble pas durable à Saint-Cyprien-de-Napierville, il appert nécessaire que le promoteur puisse avoir la possibilité de développer son projet éolien dans un autre secteur. D'ailleurs, le promoteur a lui-même reconnu qu'il y avait un problème quant aux possibilités de maximisation du développement de son projet éolien à Saint-Cyprine-de-Napierville. En effet, il nous a informés lors de la 2e partie des audiences publiques du BAPE qu'il a tenté, en vain, de relocaliser son projet à deux reprises à l'intérieur de la Montérégie (BAPE, 21 mai au soir, lignes 530-553).

De plus, lors de la soirée d'information du promoteur à Napierville présidée par le BAPE, le 31 mars dernier. Monsieur John Bud Morris, président d'Énergies Durables Kahnawà:ke, a expliqué qu'il était confiné à la Montérégie. En effet, nous savons que le décret 1044-2008 décrit le projet éolien autochtone comme devant être « sous le contrôle des nations autochtones, de leurs communautés ou de leurs institutions dans la région administrative où se localise le projet. » (Gouvernement du Québec, p.5905). De suite, une question a été posée à monsieur Morris. Faisant état qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour le projet éolien Saint-Cyprien on lui a demandé ce qu'il en dirait si les citoyens de Saint-Cyprien-de-Napierville et des municipalités avoisinantes demandaient au gouvernement d'aider Énergies Durables Kahnawà:ke à trouver un endroit qui les accueillerait à bras ouverts, où il y aurait l'acceptabilité sociale. Un endroit où ce serait plus facile d'envisager de l'expansion future, et ce, de façon à rendre le projet plus rentable et plus agréable pour tous. Monsieur Morris a répondu de façon détendue : « If the rules change, yes! » Nous y voyons une ouverture claire de la part d'Énergies Durables Kahnawà:ke à déplacer son projet éolien à l'extérieur de la Montérégie.

Bien sûr, il en reviendrait alors au Gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires pour le permettre. Serait-ce par un amendement au décret 1044-2008? Chose certaine, au plan légal, le Gouvernement du Québec a certainement le pouvoir de permettre à Énergies Durables Kahnawà:ke de rediriger son projet éolien à l'extérieur de la Montérégie, dans un secteur propice à l'exploitation de l'éolien au plan écologique, rentable au plan économique et favorable au plan social. Je crois avantageux pour toutes les parties que le Gouvernement du Québec entame un dialogue en ce sens avec le président de la compagnie Énergie Durables Kahnawà:ke. Dans cette perspective, il est souhaitable que le rapport du BAPE suggère des mesures d'assouplissements au Gouvernement du Québec dans un souci de sortir toutes les parties de la situation épineuse dans laquelle elles sont présentement confinées.

D'ailleurs dans notre étude, nous avons remarqué que quatre projets éoliens soumis au processus du BAPE ont été relocalisés au Québec : (1) le projet Aguanish devenu le projet Saint-Robert-Bellarmin, (2) le projet Sainte-Luce devenu le projet Seigneurie de Beauré #4, (3) le projet Saint-Valentin devenu le projet Témiscouata 2 et (4) le projet Clermont devenu le projet Mont Rothery (MERN, Projets éoliens au Québec). Parmi ceux-ci deux ont été relocalisés dans les deux régions administratives les plus accueillantes pour les projets éoliens : 01 Bas-Saint-Laurent et 11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. Nous rappelons que le développement de la filière éolienne dans ces deux régions administratives est décidément un moteur économique important. En effet, on y retrouve les deux tiers de l'ensemble des éoliennes du Québec (voir tableau 2.).

## **6.2 Des solutions possibles**

Il a été démontré que le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke devrait être autorisé à relocaliser son projet éolien. Mais où pourrait-il bien s'installer? Quelques pistes seront explorées ci-dessous.

### **6.2.1 Dans les régions administratives les plus accueillantes aux projets éoliens du Québec**

Il a été démontré que les deux régions les plus accueillantes aux projets éoliens sont les régions administratives 11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et 01 Bas-Saint-Laurent (voir tableaux 1 et 2). Comme les projets éoliens sont au cœur de l'économie de ces régions du Québec peut-être qu'Énergies Durables Kahnawà:ke y recevrait un accueil chaleureux. De plus, comme des lignes de transport doivent déjà être mises en place, peut-être qu'Énergies Durables Kahnawà:ke pourrait facilement y raccorder son projet; s'assurant ainsi d'un faible coût de raccordement comme le requiert Hydro-Québec. Enfin, comme le potentiel agricole y est limité, attribuable à la qualité des sols, les terres agricoles de qualité supérieure au Québec se seraient préservées.

### **6.2.2 Autres régions administratives possibles**

D'autres régions administratives sont favorables à l'établissement de projets éoliens sur leur territoire. D'ailleurs les quatre projets qui ont été relocalisés jusqu'à présent au Québec l'ont été dans quatre régions administratives distinctes. Peut-être qu'un autre promoteur trouverait avantage à travailler en partenariat avec Énergies Durables Kahnawà:ke pour faciliter le développement de son projet éolien.

### 6.2.3 L'implantation sur les terres publiques

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec a mis en place le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes.

« Ce programme vise à préserver et à rendre accessible par le ministre des Ressources naturelles des terres du domaine de l'État, mais aussi à encadrer l'attribution de droits fonciers. Il permet entre autres : de mettre en place des parcs éoliens sur les terres du domaine de l'État à la suite d'appels d'offres d'Hydro-Québec ou dans le cadre d'un programme d'achat d'électricité produite par des éoliennes [...]».  
(MERN, Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes)

Ce programme requiert que le projet éolien soit durable. Si le projet éolien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke était implanté sur des terres publiques peut-être pourrait-il alors être assuré qu'il soit durable aux plans écologique, économique et social en regard des 16 principes de la Loi sur le développement durable.

Les régions administratives où sont situées les terres publiques sont : 12 Chaudière-Appalaches, 03 Capitale-Nationale, 09 Côte-Nord et 01 Saguenay-Lac-Saint-Jean. On n'y retrouve pas la Montérégie, où les sols sont les meilleurs pour faciliter la culture. Dans l'ensemble, ces régions ont un potentiel agricole limité. En ce sens, le projet éolien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke pourrait y être plus durable au regard de la préservation de la terre agricole de bonne qualité.



Hormis la Côte-Nord où un projet a été relocalisé, tout comme le projet Saint-Valentin de notre secteur, les autres régions pourraient peut-être être favorables à recevoir le projet éolien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke. Parmi celles-ci, la région 12 des Chaudière-Appalaches et la région 03 Capitale-Nationale peuvent être intéressantes. En effet, il a été démontré au tableau 2. que ces deux régions suivent aux 3e et 4e rangs des régions administratives les plus accueillantes aux projets éoliens. La Capitale-Nationale compte plus de 164 éoliennes prévues suivies des Chaudière-Appalaches avec 154. De fait, au plan socio-économique le projet du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke pourrait y recevoir un bon accueil. De plus, elles suivent le même rang pour ce qui est de la proportion des projets éoliens soumis et non soumis au processus du BAPE. J'en conclus que les préoccupations du milieu y sont limitées et peuvent être encadrées par des mesures qui ont déjà porté ses fruits dans ces régions. Ici encore, le nombre important d'éoliennes peuvent peut-être faciliter le raccordement au réseau de transport existant.

S'ajoute que le coût total du projet s'en trouverait réduit, car étant sur les terres publiques, le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke n'aurait aucune redevance à verser, ni au milieu d'accueil, ni aux propriétaires terriens. Seulement un loyer est requis par l'État. Le promoteur pourrait alors non seulement maximiser son projet à sa pleine capacité de 24 MW, mais il n'aurait aucun coût des redevances à défrayer (collectivité, agriculteurs signataires, droits superficiaires, utilisation temporaire, mât météo et poste de départ) évalué pour le projet Saint-Cyprien à 4 M de dollars (BAPE, 20 mai après-midi, lignes 2129-2164). De plus, il éviterait toutes les compensations financières aux producteurs non-signataires pour les pertes agricoles qu'engendrerait la construction de son projet d'une durée de 9 mois en plein temps des semences, jusqu'aux récoltes. Dans l'ensemble cette économie substantielle est non-négligeable.

Enfin bien que les projets éoliens doivent démontrer qu'ils sont durables, compte tenu de leur situation géographique et comme cela a lieu sur des terres publiques, le risque de devoir se soumettre au processus du BAPE et de devoir conjuguer avec de nombreuses préoccupations du milieu aux plans écologique, économique et social est faible. De fait, il est fort probable que le projet du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke y connaisse une bonne acceptabilité sociale.

Puis, l'analyse statistique qui a été produite dans ce document nous révèle que (1) au Québec, les régions qui connaissent un développement économique agricole limité sont plus susceptibles d'accepter facilement le développement de la filière éolienne qui peut stimuler leur économie locale; (2) les projets éoliens soulèvent davantage de préoccupations lorsque leur implantation est prévue sur les terres en culture de la Montérégie qui couvrent 37 % du paysage; (3) ce soulèvement social est particulièrement remarquable dans le secteur environnant les municipalités de Saint-Valentin et Saint-Cyprien-de-Napierville où presque la totalité du paysage est en culture; (4) le projet éolien Saint-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke est le projet le plus préoccupant au Québec, même comparativement aux travaux de l'échangeur Turcot, parce que « L'agriculture [est] un patrimoine à préserver » (Saint-Cyprien-de-Napierville, Portrait) et les citoyens s'en font une responsabilité collective.

Ensuite, il a été déterminé que le projet éolien Saint-Cyprien ne serait pas durable, car il ne semble pas respecter les cinq principes suivants de la Loi sur le développement durable : : (b) « Équité et solidarité sociale », (c) « Protection de l'environnement », (d) « Efficacité économique », (e) « Participation et engagement » et (k) Protection du patrimoine culturel ».

Il y a des dommages irréversibles pour certains, ou qui prendront beaucoup de temps à se résorber pour d'autres. Affectés quotidiennement, des conséquences au plan socio-économique sont déjà remarquables. D'ailleurs, pour les agriculteurs non-signataires cette crise sociale crée une scission qui affecte nos conditions de travail. Le climat d'entraide, de soutien et de collaboration entre agriculteurs a fait place à un climat de colère, d'hostilité et de confrontations. Diviser la communauté agricole qui occupe 97 % du territoire de Saint-Cyprien-de-Napierville, est-elle pas la démonstration nette d'un manque de concertation de la part du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke avec le milieu où il désire implanter son projet éolien? Serait-ce une des raisons pourquoi il n'est pas en mesure d'identifier les conséquences que leur projet éolien a et aura dans notre travail agricole? Enfin, le projet éolien Saint-Cyprien confronte nos valeurs profondes liées à la préservation de notre terre agricole sur laquelle ont travaillé nos ancêtres, permettant des cultures à haut rendement pour nous et nos générations futures. Les citoyens des environs l'ont exprimé de diverses façons (manifestations, pétitions, résolutions municipales et de l'UPA en défaveur du projet, pancartes et participation inégale au processus du BAPE), à diverses reprises et majoritairement (pétitions, sondages) depuis 5 ans. Par conséquent, c'est indéniable, le projet éolien Saint-Cyprien n'a pas l'acceptabilité sociale de la majorité du milieu d'accueil.

Enfin, face à cette problématique, le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke doit avoir la possibilité de relocaliser son projet à l'extérieur de la région administrative de la Montérégie. Pour ce faire, un dialogue entre le Gouvernement du Québec et le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke devrait s'amorcer dans les meilleurs délais. De suite, il est plus que souhaitable que le Gouvernement du Québec utilise les pouvoirs qui lui sont conférés afin de libérer les parties de l'impasse dans laquelle le décret 1044-2008 les emmure.

Quelques pistes de solutions concrètes ont été explorées : (1) la relocalisation du projet éolien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke dans les régions administratives les plus accueillantes aux projets éoliens du Québec, soient les régions administratives 11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et 01 Bas-Saint-Laurent; (2) la relocalisation du projet éolien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke dans d'autres régions administratives comme cela a été le cas pour quatre projets éoliens au Québec; (3) l'implantation du projet éolien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke sur les terres publiques du Québec en vertu du programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles; (4) l'association du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke avec une autre communauté autochtone du Québec pour relocaliser son projet à l'extérieur de la Montérégie; et (5) l'implantation du projet éolien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke sur un autre territoire de la nation Mohawk à l'extérieur de la Montérégie.

Ces solutions pourraient permettre au promoteur du projet éolien Énergies Durables Kahnawà:ke de (1) développer son projet à sa capacité maximale de façon à en augmenter la rentabilité, (2) participer à stimuler le développement économique de régions administratives qui ont un potentiel agricole limité et (3) s'assurer que son projet éolien soit jugé durable au plan tant écologique, économique que social. Dans certains cas, le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke pourrait (1) diminuer ses coûts de près de 4M de dollars sur les terres publiques, et (2) partager son expertise actuelle avec d'autres communautés autochtones.

Je termine en vous remerciant de l'attention que vous portez aux nombreuses préoccupations de notre milieu. Il a clairement été établi que notre secteur n'est pas favorable au développement de la filière éolienne et le processus démocratique qu'est le BAPE nous permet de le démontrer. J'ai tenté de contribuer à ce mouvement collectif d'importance en y jetant un regard analytique au terme de mes observations et de mes lectures. J'ai déterminé une explication, appuyée par des données qualitatives et quantitatives, à savoir pourquoi le projet éolien Saint-Cyprien fait face à une aussi forte inacceptabilité sociale. Je trouve intéressant qu'une relation soit observable entre ce soulèvement social contre le projet éolien Saint-Cyprien et la préservation de la terre en culture. Cette explication n'est peut-être pas la seule de cette problématique complexe, mais chose certaine, elle est déterminante et se doit d'être prise en considération pour le respect de notre milieu de vie.



9 juin 2015

# 8. Lexique

Afin de faciliter la lecture du document certains terme utilisés sont ici définis :

- **Projet éolien prévu** : comprend les projets éoliens qui sont implantés ou non physiquement
- **Processus du BAPE** : se réfère à l'enquête et à l'audience publique ainsi qu'à l'enquête et la médiation présidé par le BAPE
- **Notre secteur** : se réfère aux municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville, de Saint-Valentin et des municipalités limitrophes à ces deux municipalités
- **Terre en culture** : se réfère à la superficie de terreensemencée dite cultivable seulement.
- **Terre agricole** : comprend la superficie de terreensemencée dite cultivable ainsi que la superficie de terre utilisée pour les pâturage, les vergers, les érablières, les boisés et les bâtiments de ferme.

# 9. Références bibliographiques

BAPE, Bureau d'audience publique sur l'environnement. DT1, Séance tenue le 19 mai 2015 en soirée à Saint-Bernard-de-Lacolle, 152 pages. [En ligne] [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-cyprien/documents/DT1.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-cyprien/documents/DT1.pdf) (Page consultée le 3 juin 2015)

BAPE, Bureau d'audience publique sur l'environnement. DT1, Séance tenue le 20 mai 2015 en après-midi à Saint-Bernard-de-Lacolle, 144 pages. [En ligne] [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-cyprien/documents/DT2.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-cyprien/documents/DT2.pdf) (Page consultée le 7 juin 2015)

BAPE, Bureau d'audience publique sur l'environnement. DT1, Séance tenue le 21 mai 2015 en soirée à Saint-Bernard-de-Lacolle, 143 pages. [En ligne] [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-cyprien/documents/DT5.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-cyprien/documents/DT5.pdf) (Page consultée le 7 juin 2015)

BAPE, Bureau d'audience publique sur l'environnement. Rapports-thème-éoliennes. Rapports 264, 267, 269, 275, 276, 279, 288, 290, 310 [En ligne] <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/themes/eoliennes.htm> (Page consultée le 5 juin 2015)

BAPE, Bureau d'audience publique sur l'environnement. Rapport 262, Projet de reconstruction du complexe Turcot à Montréal, Montréal-Ouest et Westmount [En ligne] <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape262.pdf> (Page consultée le 5 juin 2015)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ( 2008, 29 octobre). Décret 1044-2008. GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC. Éditeur officiel du Québec. p.5904-5905

Groupe Agéco (2013), Valeur des terres agricoles dans les régions du Québec, édition 2013. [En ligne] [http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/cent\\_docu/docu\\_publ/etud/econ/vale\\_terr/vale\\_terre\\_2013.pdf](http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/cent_docu/docu_publ/etud/econ/vale_terr/vale_terre_2013.pdf) (Page consultée le 6 juin 2015)

Institut de la statistique du Québec. Population totale, superficie et densité, municipalités, MRC et TE de la Montérégie et ensemble du Québec, 2011. [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011\\_16/population/poptot\\_superficie16.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011_16/population/poptot_superficie16.htm) ( Page consultée le 7 juin 2015)

Institut de la statistique du Québec. Superficie des grandes cultures, rendement à l'hectare et production, par région administrative, Québec, 2014. [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp\\_interreg/tableaux/gc\\_2014.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/gc_2014.htm) (Page consultée le 7 juin 2015)

Institut de la statistique du Québec. Grandes cultures, rendement à l'hectare et production, régions administratives et ensemble du Québec, 2010-2014. [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil16/struct\\_econo/agriculture/cultures16.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil16/struct_econo/agriculture/cultures16.htm) ( Page consultée le 7 juin 2015)

LAJOIE, G, Paul (1975). Les terres agricoles du Québec méridional : distribution, étendue et qualité. Direction générale de la recherche, Agriculture Canada. [En ligne]  
[http://sis.agr.gc.ca/siscan/publications/surveys/pq/pq1556/pq1556\\_report.pdf](http://sis.agr.gc.ca/siscan/publications/surveys/pq/pq1556/pq1556_report.pdf) ( Page consultée le 6 juin 2015)

MERN, ministère de l'Énergie et Ressources naturelles. Projets éoliens au Québec. [En ligne]  
<https://www.mern.gouv.qc.ca/energie/eolien/eolien-projets.jsp> (Page consultée le 3 juin 2015)

MERN, ministère de l'Énergie et Ressources naturelles. Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes. [En ligne] <http://www.mern.gouv.qc.ca/territoire/programme/> ( Page consultée le 6 juin 2015)

Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville. Portrait. [En ligne]  
<http://www.st-cypriendenapierville.com/fr/portrait> ( Page consultée le 7 juin 2015)

QUÉBEC. Loi sur le DÉVELOPPEMENT DURABLE, LES PRINCIPES. [ En ligne]  
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf> (Page consultée le 3 juin 2015)

Transport Québec. Projet-Échangeur Turcot. [En ligne]  
<http://www.turcot.gouv.qc.ca/projet/pages/default.aspx> ( Page consultée le 7 juin 2015)

Union des producteurs agricoles, UPA. L'agriculture en chiffre. [En ligne]  
<http://www.upa.qc.ca/fr/agriculture/statistiques/> (Page consulté le 30 mai 2015)